

Séjour en ambulatoire

Avant le séjour



La prise en charge commence dès la consultation avec le chirurgien qui vous informe sur les modalités de l'intervention en ambulatoire. Une consultation d'anesthésie est ensuite programmée, la décision d'une intervention en ambulatoire est alors validée.

Des consignes précises doivent être suivies avant l'intervention.

Le passeport ambulatoire : Remis dès la première consultation avec le chirurgien, il constitue votre journal de bord. Il vous suit tout au long de votre prise en charge, du moment où la décision de l'intervention en ambulatoire est prise jusqu'au suivi post-opératoire. Il regroupe l'ensemble des documents nécessaires à votre prise en charge, ainsi que de nombreux mémos et informations utiles.

L'unité de chirurgie ambulatoire vous contacte la veille et vous rappelle ces consignes.

Le jour de l'intervention



Vous vous présentez directement à l'unité de chirurgie ambulatoire sans passer par le bureau des entrées, le dossier de pré-admission ayant été complété à l'issue de la consultation d'anesthésie.

Votre sortie s'effectue après avis médical du chirurgien ou de l'anesthésiste-réanimateur.

La personne qui vous accompagne doit être présente à votre sortie. C'est un critère obligatoire pour un séjour en unité d'anesthésie et de chirurgie ambulatoire.

La sortie des enfants répond à des exigences spécifiques :

- > pour les enfants de moins de 6 ans : la sortie s'effectue en présence de deux adultes dont un des parents ou du tuteur légal
- > pour les autres enfants mineurs (plus de 6 ans) : ils doivent être accompagnés du père ou de la mère ou du tuteur légal.

Le lendemain de l'intervention



Le patient reçoit automatiquement un appel téléphonique pour prendre des nouvelles dans le cadre du suivi post-opératoire.

Les principales interventions en ambulatoire



- > Accès vasculaire
- > Adénoïdectomies
- > Arthroscopies du genou hors ligamentoplasties
- > Avulsion dentaire

- > Chirurgie anale
- > Chirurgie de la main
- > Chirurgie de la maladie de Dupuytren
- > Chirurgie de l'épaule
- > Chirurgie de l'utérus
- > Chirurgie des bourses
- > Chirurgie des hernies abdominales
- > Chirurgie des hernies de l'enfant
- > Chirurgie des hernies inguinales
- > Chirurgie des maxillaires
- > Chirurgie des sinus
- > Chirurgie des varices
- > Chirurgie du canal carpien et autres libérations nerveuses
- > Chirurgie du col utérin, vulve, vagin
- > Chirurgie du nez
- > Chirurgie du pied
- > Chirurgie du sein/tumorectomie
- > Chirurgie du tympan
- > Cholécystectomie
- > Coloscopie
- > Echo-endoscopie
- > Exérèse de kystes synoviaux
- > Exérèse de lésions cutanées et sous-cutanées
- > Fermeture de fistule buccale
- > Fibroscopie
- > Geste sur la vessie
- > Geste sur les glandes salivaires
- > Geste sur l'uretère
- > Interruption tubaire
- > IVG
- > Réparation de perte de substance - extrémité et hors extrémité céphalique



CENTRE HOSPITALIER MARTIGUES
3 BOULEVARD DES RAYETTES
BP 50248
13 698 MARTIGUES CEDEX

☎ 04 42 43 22 22

📠 04 42 80 24 60

 **CONTACTEZ-NOUS**